

de choses en commun avec l'une ou l'autre de ces régions et profiterait très peu du changement.

À cause de ces changements, la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke cesserait d'exister et je deviendrais un député sans circonscription. Étant donné tous les problèmes que ces changements causeraient à ma circonscription et la perte de mon siège, on serait en droit de se demander pourquoi je n'appuie pas la motion du gouvernement. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui m'ont posé la question.

La raison est simple. Au tout début de l'élaboration de ce projet de loi, le gouvernement cherchait à obtenir l'appui de tous les partis. À part les difficultés que connaîtraient certaines circonscriptions, comme celle de Kootenay-Ouest—Revelstoke, les changements proposés aux limites des circonscriptions électorales soulevaient deux problèmes de taille. Premièrement, ils créaient six nouvelles circonscriptions au Canada, dont deux en Colombie-Britannique. Malgré le fait que les circonscriptions de la Colombie-Britannique tomberaient probablement entre les mains de réformistes, nous nous opposons à cette mesure, parce que la dernière chose dont ont besoin les Canadiens, du moins à notre avis, c'est d'un plus grand nombre de députés à Ottawa.

Chaque député augmente la note d'environ un demi-million de dollars en coûts directs en plus de coûts incalculables pour leurs bureaux, les services d'impression et les fournitures, sans parler du coût que représenteraient les coûts de réaménagement de la Chambre qui affiche maintenant complet. Pour obtenir notre appui au projet de loi, il aurait fallu nous garantir qu'aucun nouveau siège ne serait ajouté à la suite d'un futur redécoupage de la carte électorale. Nous n'avons pas obtenu cette assurance.

Une autre condition pour notre appui aurait nécessité plus de participation et de contrôle de la part du public. Un des problèmes que présente le système actuel, c'est qu'on ne consulte pas le public avant que le plan soit complet, que les cartes soient établies et que tout soit pratiquement déjà réglé. Le gouvernement n'était pas prêt non plus à donner des assurances à cet égard.

Comme nous estimions ces demandes raisonnables et conformes à l'intérêt public, nous avons dû en arriver à la conclusion que le gouvernement avait des intentions cachées. Nous le soupçonnions de vouloir augmenter de beaucoup le nombre des sièges et d'éliminer tout apport du public au processus.

À la suite de l'adoption de cette mesure visant à suspendre la redistribution des sièges et à dissoudre les commissions provinciales existantes de délimitation des circonscriptions électorales, on prévoit que le gouvernement présentera une motion pour évaluer la hausse continue du nombre des députés et pour réviser les méthodes de sélection des membres des commissions, la participation du public et les pouvoirs des commissions.

Cette évaluation sera confiée à un comité parlementaire où les députés du gouvernement libéral jouiront d'une majorité absolue. En fait, grâce à sa majorité, le gouvernement peut fonctionner à la manière d'une dictature pendant les cinq prochaines années. Le recours à la clôture, auquel les libéraux se sont vigoureusement opposés dans le passé, est l'exemple le plus

### Initiatives ministérielles

récent que tout continue comme à l'époque du gouvernement précédent.

En fait, on a entendu parler d'une personnalité très connue qui a reçu un dollar par année pour conseiller les libéraux et l'on ne peut s'empêcher de se demander si Brian Mulroney a aussi besoin d'un dollar.

Dans le cadre du processus actuel, on en est rendu au point où le public se prononce. Même si les changements maintenant proposés ont des répercussions dévastatrices sur ma circonscription, je préfère qu'on s'en occupe lors des audiences publiques au lieu de courir le risque que le gouvernement accepte ou augmente le nombre de sièges au Parlement ou qu'il empêche le public de participer au processus.

**Le Président suppléant (M. Kilger):** Comme il est 18 h 29, conformément à l'ordre adopté le mercredi 23 mars 1994 et en application du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

• (1830)

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président suppléant (M. Kilger):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président suppléant (M. Kilger):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président suppléant (M. Kilger):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président suppléant (M. Kilger):** Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 24)

### POUR

#### Députés

Althouse  
Chatters  
Duncan  
Frazer  
Gouk  
Hanrahan  
Harper (Simcoe—Centre)  
Hermanson  
Johnston  
Meredith  
Ramsay  
Schmidt  
Silye  
Taylor—27

Brown (Calgary—Sud—Est)  
Cummins  
Forseth  
Gilmour  
Grey (Beaver River)  
Harper (Calgary—Ouest)  
Hayes  
Hill (Macleod)  
McClelland (Edmonton—Sud—Ouest)  
Mills (Red Deer)  
Ringma  
Scott (Skeena)  
Speaker